

Grignon	Lina	BLANC
Grignon	François	RIEU
La Bâthie	Maguy	RUFFIER
La Bâthie	Damien	SANTON
La Giettaz	Daniel	DANGLARD
Marthod	Virginie	VERNAZ
Mercury	Yves	DUNAND
Mercury	Valérie	REJET
Mercury	Alain	ZOCCOLO
Montaille	Jean-Claude	SIBUET-BECQUET
Monthion	Bastien	LAVOINE
Notre Dame de Bellecombe	Catherine	QUITTET
Notre Dame des Millières	André	VAIRETTO
Pallud	Marc	BERTHOLON
Plancherine	Jean-Pierre	FAZZARI
Queige	Guillaume	BEDHET
Rognaix	Monique	NAGORNY
Saint Nicolas La Chapelle	Ghislaine	JOLY
Saint Paul sur Isère	Karine	LURIENNE
Sainte Hélène sur Isère	Jérôme	REYNAUD
Thénésol	Nicolas	BERNARD DUGUET
Tournon	Sandrine	BERTHET
Tours en Savoie	Yann	MANDRET
Ugine	Catherine	CLAVEL
Ugine	Véronique	DENOISIÉ
Ugine	Philippe	GARZON
Ugine	Laurent	PATUEL
Ugine	Françoise	VIGUET CARRIN
Venthon	Julien	MASSON
Verrens-Arvey	Pierre	SOTO
Villard sur Doron	Thomas	BRAY

Délégués représentés :

Albertville	Bérénice LACOMBE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Albertville	Pascale MARTINOT	Ayant donné pouvoir à Julien COINTY
Albertville	Jean-Marc ROLLAND	Ayant donné pouvoir à Karine MARTINATO
Albertville	Muriel THEATE	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
Hauteluce	Esteban LAGIER	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET
Saint Vital	Sandra BOUZON	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET
Ugine	Mathieu BERTOLINI	Ayant donné pouvoir à Philippe GARZON
Ugine	Agnès CHEVALLIER GACHET	Ayant donné pouvoir à Véronique DENOISIÉ

Le Conseil Communautaire a choisi **Bastien LAVOINE** comme Secrétaire de séance.

Objet : Finances – Vote des taxes 2026 – Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), Taux de la Taxe d’Habitation pour les résidences secondaires, Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) - Période de lissage de la CFE

Rapporteur : Philippe GARZON

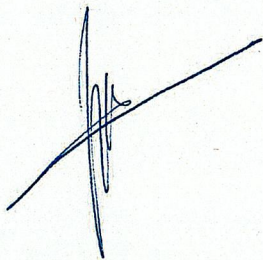
L'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales n'a pas encore été communiqué à la CA Arlysère.

Il est proposé de maintenir comme suit les taux d'imposition de la Communauté d'Agglomération Arlysère :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 7 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB) : 22,17 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 28,50 % - sans changement de la durée de lissage : 12 ans (2017/2029)
- Taxe d’Habitation pour les résidences secondaires : 9 %
- Et de mettre en réserve la fraction du taux de CFE correspondant à l'écart entre le taux voté et le taux maximum de droit commun (en 2026 : 0.05). Il est proposé de mettre en réserve l'augmentation de taux non utilisé telle qu'elle apparaît dans l'état 1259 FPU 2026.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les taux de TFB, TFNB, TH et CFE ainsi que la durée de lissage des taux de CFE.

Le secrétaire de séance
Bastien LAVOINE



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET



